

2024-06-27-22 : Convention avec le GIP de l'Isle Briand en vue du financement de l'étude d'opportunité en vue de la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration du Lion-d'Angers

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

| |
|-------------------------------------|
| Membres en exercice :49 |
| Membres présents :36 |
| Pouvoirs :6 |
| Quorum :25 |
| Votants :42 |
| Votes pour :42 |
| Votes contre :0 |
| Abstention :0 |
| Date de convocation : 21/06/2024 |
| Date d'affichage: 09 JUIL. 2024 |

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Frédérique LEHON, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Marie-Hélène LEOST, Pierre-Pascal BIGOT, Diana LEPRON, David GEORGET, Marie-Claude HAMARD, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODEE, Michel THÉPAUT, Jean-Marie JOURDAN

Pouvoirs :

Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Diana LEPRON donne pouvoir à Dominique MENARD, David GEORGET donne pouvoir à Muriel NOIROT, Marie-Claude HAMARD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Jean-Pierre BRU, Annick HODÉE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Secrétaire de séance : Liliane LANDEAU



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240627-2024-06-27-22-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

VU l'axe du projet de territoire « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

CONSIDERANT que la CCVHA et le GIP de l'Isle Briand, un acteur majeur de la filière équestre dont l'activité est de plus en plus touchée par le contexte de sécheresse due au réchauffement climatique (arrêtés préfectoraux dits « sécheresse ») se sont rapprochés et ont décidé d'étudier dans quelle mesure la technologie de REUT pourrait être mise en œuvre via la station d'épuration du Lion d'Angers ; étant entendu que le Parc Départemental de l'Isle Briand pourrait en être, en cas de situation, un des principaux bénéficiaires ;

CONSIDERANT que les parties ont prévu que le GIP de l'Isle Briand participe au financement de l'étude considérée à hauteur de 50 % du reste à charge de son coût effectif, pour la CCVHA porteuse de la dite étude, au titre de sa compétence « assainissement » ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur BRU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le projet de convention de financement de l'étude d'opportunité en vue de la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration du Lion-d'Angers à conclure entre la CCVHA et le GIP de l'Isle Brand ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 27 juin 2024
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



2 / 2

Liliane Landeau
Secrétaire de Séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la date de transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Adressé en préfecture
048-200971865-0240037-2024-06-27-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024